

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019 TENUE À LA SALLE DE LA GRENETTE DE LAPALISSE

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. RABOUTOT
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. BILLAUD
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme LESME. M. EGAL. Mme MINARD de CHABANNES. M. BRUNIAU. Mme DUPERROUX. M. VALERO PETELET. Mme AUBIN. M. BOUCHET
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD (pouvoir du titulaire M. SAULNIER)

Excusée :

- Mme L'HULLIER (Commune de SAINT-PRIX), pouvoir à M. HANGARD

Absents :

- M. CAILLAULT (Commune de BERT)
- M. FUMOUX (Commune de LAPALISSE)
- Mme CHEVENIER (Commune de LAPALISSE)

Le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 10 Octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 1/ PRÉSENTATION DU NOUVEAU TRÉSORIER DE LAPALISSE.

Monsieur Serge BALAVY, nouveau Trésorier à Lapalisse, est venu pour se présenter aux élus du conseil communautaire. Après avoir évoqué son parcours professionnel, il a présenté ses méthodes de travail. Les élus ont fait part de leurs vives inquiétudes pour l'avenir car, pour les usagers, pour les élus, pour le bon fonctionnement des collectivités, cette relation de proximité est essentielle et le projet de fermeture des TRÉSORERIES dans l'Allier va être très préjudiciable. Ce sont à nouveau des services publics qui seront supprimés en zone rurale.

## 2/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU.

Monsieur le Président informe le Conseil des décisions prises par le Bureau lors de sa séance du 14 Novembre 2019 :

### 1/ AMÉNAGEMENT DES BOURGS – FONDS DE CONCOURS 2020.

Le projet de programmation et d'attribution des fonds de concours pour l'aménagement des bourgs et patrimoine de caractère en 2020, est présenté en séance : les Communes du Breuil et de Périgny ont déposé chacune un projet :

- Projet de la commune du BREUIL : Aménagement de bourg comprenant le réaménagement du parvis de la mairie, la création du parking de la salle des fêtes, l'aménagement paysager de la route du stade et la mise en place d'une zone 30 au centre bourg :
  - o Le coût total du projet s'élève à 157 115 € HT,
  - o Le plan prévisionnel de financement laisse apparaître un montant restant à charge de la commune du Breuil de 72 393 €,
  - o Le financement sollicité au titre du programme d'aménagement de bourgs s'élève à 29 722 €.
- Projet de la Commune de PERIGNY : Aménagement d'une aire de jeux et de pique nique à l'ancien stade et à l'aire de camping-car de la Commune, comprenant l'installation de plusieurs structures de jeux pour enfants, des tables avec bancs accessibles aux PMR, la pose d'une barrière sélective pour empêcher l'accès aux deux roues et l'aménagement paysager du site.
  - o Le coût total du projet s'élève à 15 181,16 € HT,
  - o Le plan prévisionnel de financement laisse apparaître un montant restant à charge de la commune de Périgny de 3 036,16 €,
  - o Le financement sollicité au titre du programme d'aménagement de bourgs s'élève à 2 278 €.

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la présentation de ces 2 dossiers lors du Conseil Communautaire de janvier 2020.

### 2/ ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – ADHÉSION

Le fonctionnement de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne est présenté en séance. Cet établissement est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial), il est administré par un conseil d'administration, composé de 23 membres représentant les 4 départements, et par une assemblée générale dans laquelle toutes les communes adhérentes sont représentées, qui siège 2 fois par an. Depuis la Loi ELAN du 23 novembre 2018, seules les Communautés de Communes peuvent adhérer, l'adhésion ouvre des droits à toutes les communes qui appartiennent à l'EPIC adhérent.

Son rôle est de faire émerger ou de renforcer une politique foncière contribuant à la maîtrise du développement urbain et rural et facilitant la mise en œuvre des projets de territoire des collectivités. Acheter-gérer-céder les biens immobiliers constituent l'axe de son activité historique. Désormais, l'Établissement apporte un soutien global de l'amont à l'aval des acquisitions. L'EPF, apporte aussi des aides techniques aux communes, un service d'études et d'observation foncière qui lui permet de réaliser des estimations pour les biens inférieurs à 180 000 €, la mise à disposition de données foncières au travers d'un logiciel dédié.

Si la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » adhère, chaque commune pourra faire appel à l'EPF Auvergne pour réaliser ses projets : stratégie d'acquisition, étude de faisabilité, coût de désamiantage ou de dépollution.

L'adhésion est financée par la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) qui sera prélevée sur les impôts des ménages et des sociétés. La Commune du BREUIL est déjà adhérente et est très satisfaite des programmes réalisés avec l'EPF Auvergne. À titre indicatif, voici les taux de la TSE appliqués pour 2019 :

- taxes foncières bâties : 0,17 %
- taxe d'habitation : 0,126 %

Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité pour présenter cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

### **3/ RÉHABILITATION DU MOULIN.**

Le calendrier de réalisation des travaux est respecté, la charpente est en cours d'installation, la couverture se réalisera en 2 mois et les façades se feront en un mois. Le futur exploitant de la résidence envisage de réaliser des appartements en rez de jardin : des travaux supplémentaires pour réaliser une dalle et des ouvertures seront nécessaires. La prise en compte de ce niveau permettra de compenser en partie la perte de place due à la pose des structures métalliques ; la réalisation de 13 logements est prévue dont 7 T2, 4 T3, 1 T2 dédié au logement de permanence lié à la résidence, et 1 T3 au niveau 4 en locatif pur, et complètement séparé de la résidence. La finalisation du bail emphytéotique, incluant ces nouveaux éléments est en cours d'élaboration.

### **4/ FRILAP – POINT SUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU CENTRE FRIGO.**

La réalisation de ce bâtiment touche à sa fin, l'équipement intérieur est en cours.

Il faudra plusieurs semaines d'essais pour vérifier que les installations soient opérationnelles ; le début du fonctionnement réel est programmé en Février 2020. Il n'est pas possible actuellement de programmer une visite de chantier.

### **5/ GENS DU VOYAGE – AIRE TAMPON.**

Monsieur le Président informe le Bureau que le délaissé de la RN7 ne sera pas aménagé pour Action Grand Passage car le terrain ne leur convient pas.

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable pour la reprise du projet d'aménagement du terrain Route de Dompierre, mais il n'y aura pas d'aire tampon à LAPALISSE en 2020.

### **6/ CONCLUSION DES MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE » POUR LES ANNÉES 2020 À 2022.**

Le Bureau est informé qu'une **réunion du Bureau Communautaire sera programmée le Mardi 10 Décembre 2019, à 18H30**, avant le Conseil Communautaire, afin d'échanger sur la conclusion des marchés d'assurances de la Communauté de Communes pour les années 2020 à 2022.

À l'unanimité, le Bureau Communautaire émet un avis favorable pour déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres pour le lot N°4 – Assurance des prestations statutaires –, car une seule offre a été réceptionnée, en tous risques, ce qui ne correspond pas au cahier des charges de la consultation qui mentionnait la possibilité d'avoir une franchise à 15 ou à 30 jours.

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer au contrat de groupe négocié par le Centre de Gestion, incluant 15 jours de franchises pour le risque maladie, et qui présente des conditions tarifaires plus avantageuses que celles de l'offre reçue, et jugée irrégulière.

### **7/ MULTIPLE RURAL DE SAINT-ETIENNE-DE-VICQ.**

La candidature de Monsieur Romuald BOURGEOIS, présentant une expérience de 18 ans en restauration, a été retenue pour la reprise du multiple rural de Saint-Etienne-de-Vicq.

L'ouverture est prévue pour le 18 Novembre 2019.

Le montant du loyer du bail commercial s'élève à 250 € HT par mois. La Communauté de Communes a réalisé environ 15 000 € HT de travaux pour la réouverture de ce commerce.

### **8/ SOIRÉE DÉCOUVERTE DE L'INNOVATION SOCIALE ET DES MISSIONS DE L'INCUBATEUR COCOSHAKER.**

Les élus sont informés de l'événement qui se déroulera le 21 Novembre 2019 de 18H00 à 20H00 au Télécentre pour présenter aux porteurs de projets ce que peut apporter un incubateur tel que Cocoshaker dans le domaine de l'innovation sociale.

Les élus sont invités à cette présentation, et à promouvoir cette animation auprès des porteurs de projets éventuels.

### **9/ BOURBON'NET – ARRÊT DANS LES COMMUNES.**

Le bus numérique du Conseil Départemental sera sur le territoire du Canton de LAPALISSE du 16 au 20 Décembre 2019.

Pour élaborer la programmation de sa tournée dans les communes, il est important que les communes intéressées se fassent connaître auprès des services et elles sont invitées à participer à la réunion d'échanges le jeudi 21 novembre à 10h30, à la salle de réunions de la MSAP.

La Commune de Saint Christophe souhaite que le bus vienne dans la commune le vendredi 20 décembre.

## 10/ MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP) – SITUATION CRITIQUE.

Monsieur le Président explique aux élus que le pôle des médecins généralistes de la Maison de Santé vit depuis le mois de Juillet une situation très désagréable, voir insupportable : rendez-vous non honorés, agressions verbales, physiques, ... Ils ont alerté la Communauté de Communes de leur situation, Monsieur le Président a adressé un courrier à l'ARS (Agence Régionale de Santé) demandant à ce que le Pays de Lapalisse soit intégré d'urgence en Zone d'Intervention Prioritaire. Cela permettrait éventuellement d'attirer de nouveaux médecins, car en périphérie, les autres Communautés de Communes sont reconnues comme étant déficitaires, et des patients qui ne trouvent plus de médecins sur les territoires voisins viennent consulter à Lapalisse.

Les médecins doivent donc répondre aussi à cette demande en plus des 4 000 patients qui avaient pour médecin référent un des 3 généralistes partis en retraite cette année.

Monsieur le Président du Conseil Départemental (qui a reçu copie du courrier transmis à l'ARS) demande à ce que le département de l'Allier soit intégralement reconnu comme étant déficitaire en médecine générale.

Il est important que les élus soient le relais auprès des administrés pour leur expliquer qu'il faut s'adapter à la situation, faire preuve de patience, et anticiper les renouvellements d'ordonnances notamment.

## 11/ DEMANDE DE COMPLÈMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE – INFORMATION.

Les élus sont informés que la Commune de SAINT-CHRISTOPHE a réalisé les démarches afin de pouvoir s'appeler Saint Christophe en Bourbonnais, et éviter ainsi les confusions avec d'autres communes homonymes.

## 12/ QUESTIONS DIVERSES.

1/ SOUDICY : les élus sont invités à participer à la réunion organisée par les Délices de Babette le Vendredi 15 Novembre 2019 à 19h00 pour le lancement des SOUDICY à LAPALISSE.

2/ FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE LAPALISSE : un appel à manifester contre la fermeture de la trésorerie de Lapalisse va être lancé par les Conseillers Départementaux le Samedi 7 Décembre 2019. L'heure sera précisée dans le courrier qui va être adressé à toutes les collectivités qui dépendent de la TRÉSORERIE DE LAPALISSE.

3/ DISTRIBUTION DU 8888 : La distribution par un agent recruté en interne n'a pas été satisfaisante. La Communauté de Communes propose de faire distribuer les 8888 par la Poste pour les communes qui ne souhaitent pas réaliser cette distribution par leurs propres moyens. Il est précisé, à la demande de Mme WALRAET, que la Communauté de Communes indemniserait la commune de Saint Christophe à hauteur de 0.30 centimes par exemplaire, dans les opérations de refacturation en fin d'année. Une refacturation ne pourra être réalisée qu'à réception d'un état, réalisé par la commune, mentionnant la date de distribution, le nom de la personne ayant réalisé la distribution, le nombre d'exemplaires distribués \* 0,30 €, et le total à rembourser.

4/ MISE EN VALEUR DU GR3 : À l'unanimité, le Bureau Communautaire émet un avis favorable pour que le CCJ (Conseil Communautaire des Jeunes) réalise un repérage pour une mise en valeur de ce tracé, sur une longueur de 16 kms, entre les bourgs de BERT et de DROITURIER. Ce projet sera mené en concertation avec l'Office de Tourisme.

5/ MUTUELLE INTERCOMMUNALE : À la demande de la Commune de Saint-Etienne de Vicq, il est proposé d'échanger sur l'intérêt de mettre en place une mutuelle intercommunale afin de permettre aux personnes les plus modestes d'avoir une mutuelle de santé.

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable pour que soit étudiée la mise en place de ce dispositif.

Dans un premier temps il convient d'effectuer un recensement des besoins sur le territoire : un questionnaire sera transmis avec le 8 888 de Décembre pour réaliser une évaluation des besoins.

Après exploitation des retours de ces questionnaires, si un besoin est avéré sur le territoire, il sera proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » afin d'ajouter une compétence optionnelle « organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire ». Un comité de pilotage sera alors créé, un cahier des charges sera rédigé, et une consultation sera lancée. À l'issue de celle-ci une mutuelle sera choisie, et les tarifs seront négociés.

La Mutuelle sera directement l'interlocuteur des administrés, la Communauté de Communes mettra en place le dispositif, organisera les réunions publiques, le suivi..., et les communes mettront à disposition des locaux pour les permanences.

## 3/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- d'attribuer au groupement IDEX ENERGIES – GIRUS GE LYON – SOHO ALTAS et GCC Auvergne, avec pour mandataire IDEX ENERGIES (63000 CLERMONT-FERRAND) le marché public global de performance pour la requalification de la piscine de Lapalisse,

- de compléter la grille tarifaire du FABLAB en ajoutant une animation pantin, au tarif de 3 €,

- de fixer la composition du jury chargé d'examiner les projets et d'auditionner les candidats présélectionnés à la suite de la mise en concurrence organisée pour la conception artistique et la réalisation technique du spectacle Son et Lumière,

- d'actualiser les prix de vente des produits vendus à l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » à compter du 12 Novembre 2019,

- de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité la procédure de consultation pour l'attribution du lot 4 : assurance des prestations statutaires,

- de conclure une convention avec l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » pour la mise à disposition des locaux situés 9/11 Place Charles Bécaud, à Lapalisse, pour la période allant du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2024, moyennant le versement d'un loyer annuel de 500 €,
- de compléter la grille tarifaire du FABLAB, à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- de déclarer inacceptables les offres présentées par les sociétés Événementiel Technique Catering (13420 GEMENOS) et Loun'Art (38000 GRENOBLE) pour les lots N°1 : conception et réalisation techniques du spectacle Son et Lumière et N°2 : conception artistique du spectacle, car les montants proposés par ces deux candidats excèdent les crédits budgétaires prévus pour la réalisation de ces prestations,
- d'élargir les moyens de paiement acceptés pour la régie de recettes de l'Office de Tourisme du « PAYS DE LAPALISSE » ; cette régie pourra dorénavant accepter les chèq'KDO du PAYS DE LAPALISSE, comme moyen de paiement,
- de régulariser les modes de règlement des dépenses de la régie d'avances de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » : les chèques et paiement par carte bancaire pourront être utilisés,
- de conclure le contrat d'assurance groupe négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier avec le groupement SIACI SAINT HONORE - GROUPAMA, pour la garantie des prestations statutaires des agents de la Communauté de Communes, à compter du 1er Janvier 2020.

#### **4/ ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – ADHÉSION.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à l'établissement public foncier d'Auvergne. Cette adhésion permettra à toutes les communes de pouvoir bénéficier des services proposés : études pré-opérationnelles, observatoire foncier, possibilité de réaliser les négociations avec les propriétaires. Une ingénierie sera à disposition pour toute acquisition : amiable, préemption, DUP, droit de priorité, adjudication... Un service juridique est à la disposition des adhérents ; l'EPF peut également assurer les travaux de sécurisation, de désamiantage, de démolition, de dépollution.

C'est un outil fort intéressant, qui sera mis à disposition des communes, pour le développement du territoire.

10 conseillers titulaires et 10 conseillers suppléants sont désignés pour représenter la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » au sein de l'EPF d'Auvergne.

#### **5/ ADHÉSION À LA MUTUELLE PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation portée par le Centre de Gestion de l'Allier pour le risque « prévoyance », pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 inclus.

#### **6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'adjoint d'animation, pour une durée de 32H00 hebdomadaires,
- 1 poste d'agent social, pour une durée de 35H00 hebdomadaires,
- 1 poste d'agent social, pour une durée de 35H00 hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique, pour une durée de 35H00 hebdomadaires.

#### **7/ RIFSEEP.**

L'application du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est présenté tel qu'il sera appliqué dans la collectivité.

Ce nouveau dispositif a été instauré par le décret N°2014- 513 du 20 mai 2014, et sa mise en place est obligatoire afin d'harmoniser les régimes indemnitaires existants.

Le dispositif présenté a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Technique réuni le 2 décembre 2019 ; l'assemblée délibérante, approuve à l'unanimité la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2020.

#### **8/ AVANCEMENTS DE GRADE – TAUX DE PROMOTION.**

À l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de promotion à 100% pour les nouveaux grades d'avancement, Agent Social principal de 2ème classe et Garde Champêtre Chef Principal, créés dans la collectivité.

#### **9/ COS DU « PAYS DE LAPALISSE » – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 1 200 € pour le Comité des Œuvres Sociales du « PAYS DE LAPALISSE ».

#### **10/ CRÉATION D'UNE CUISINE COMMUNE AVEC L'EHPAD FRANÇOIS GRÈZE – DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION DE COOPÉRATION.**

En raison d'un manque de précisions sur les conditions de réalisation de ce projet, Monsieur le Président retire la question de l'ordre du jour et la proposera à nouveau en janvier 2020.

#### **11/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AUX BUDGETS.**

Les virements de crédits proposés en séance sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante, à savoir :

• en fonctionnement : Rajout de 2 000 € pour comptabiliser les intérêts courus non échus – Crédits prélevés sur les dépenses imprévues.

• en investissement, ajout de :

- 1 500 € pour le remboursement de 2 taxes d'aménagement indûment perçues car les projets ont été abandonnés,
  - 1 000 € pour le remplacement des téléphones sur le programme Equipements TIC 2019,
  - 13 000 € pour la création du programme de réfection du pont sur la petite Tèche – voirie de Barraix Bussolles - réalisation des sondages de solidité et Avant Projet Sommaire des travaux à réaliser.
- L'ensemble de ces crédits sera prélevé sur le programme de voirie communautaire 2019.

## **12/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.T.) – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2020.**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité l'avenant N°19 au rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, tel qu'il a été validé par la Commission lors de sa séance du 27 Novembre 2019.

## **13/ AIDES À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES – DÉLÉGATION PARTIELLE AU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la reconduction des 2 dispositifs d'aides : aides à l'investissement immobilier des entreprises et aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales du centre-ville pour les années 2020 et 2021. 6 dossiers déposés ont reçu des aides en 2019, d'autres sont en cours d'instruction.

La délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises est confiée au Conseil Départemental de l'Allier avec un co-financement de l'EPCI.

## **14/ MISSION LOCALE – SUBVENTION.**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le versement d'une subvention, d'un montant de 8 253,61 €, à la Mission Locale pour l'année 2020. Le bilan annuel fait apparaître au 30 Novembre 2019, un accompagnement pour 137 jeunes du territoire, 444 entretiens ont été réalisés, et 1048 événements ont été créés.

## **15/ QUESTIONS DIVERSES.**

Quelques informations sont communiquées :

### **A – Acquisition de l'ex Musée d'Art Brut.**

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'il a exercé son droit de préemption sur l'emprise de l'ex-musée d'Art Brut.

### **B – Opération chèq'Kdo du Pays de Lapalisse.**

L'opération est lancée, les chèques Cadeaux sont en vente chez Monsieur Patrick BODIN, photographe, rue du Commerce. Entreprises, Particuliers, Associations, Comités d'Entreprises peuvent en acheter, il faut les commander un peu à l'avance car ils ne sont pas édités sur place. D'une valeur unitaire de 15 € minimum, ils sont utilisables chez 38 commerçants et artisans du Pays de Lapalisse qui ont adhéré à cette opération, des nouvelles adhésions de commerçants et d'artisans peuvent être acceptées au cours de l'année.

### **C – Bourses d'Apprentissage – Conventions pour la nouvelle promotion.**

La signature des conventions relatives aux bourses d'apprentissage 2019 – 2020 auront lieu le 14 janvier 2020, à l'issue du Conseil Communautaire.

### **D – Calendrier de la Bourbon'net sur le Canton de LAPALISSE.**

Le Bus itinérant du Conseil Départemental sur la route du numérique stationnera :

- Lundi 16 décembre à Ferrières sur Sichon
- Mardi 17 décembre à Arfeuilles
- Mercredi 18 décembre à Saint-Christophe, avec une présentation du Fablab le matin par Marjolaine
- Jeudi 19 décembre à La Chabanne
- Vendredi 20 décembre à Droiturier avec présence de 2 animatrices de la MSAP de 11h à 12h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H30.

Fait à Lapalisse, le 13 Décembre 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »